canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

FEVRIER 2017 RC-POS
(16_POS_194)

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste - Pour un recyclage complet des déchets plastiques sur sol vaudois

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 21 novembre, de 9h00 à 10h30, à la Salle de conférences 403 du DTE, Place du Château 1, à Lausanne.

Elle était composée de Mme Carole Schelker, de MM. Alain Bovay, Julien Cuérel, Yves Ferrari, Olivier Kernen[1], Laurent Miéville, confirmé dans son rôle de président-rapporteur et d'Alexandre Rydlo.

Participaient également à la séance, Mme Jacqueline De Quattro (cheffe du DTE), MM. Sébastien Beuchat (directeur DGE-DIRNA), Etienne Ruegg (ingénieur, DGE-GEODE). Mme Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

A titre liminaire, le postulant précise son intérêt de longue date pour la problématique et assure qu'il n'y a pas eu de volonté de faire coïncider le dépôt de son texte en synchronisation avec la récente inauguration de l'usine RC-PLAST.

Le plastique, dont il existe 7 différentes catégories (1-7) définies par la norme européenne 97/129/CE, reste un problème important en termes de recyclage. Il est omniprésent dans les objets du quotidien et représente une grande partie du volume des déchets dont un énorme pourcentage finit dans les usines d'incinération. Or, brûler cette matière au lieu de la recycler est une aberration sachant que le plastique est constitué pour l'essentiel de substances non renouvelables, notamment du pétrole et du gaz.

Au travers de la taxe, la population est poussée au tri. Cependant, les possibilités de tri du plastique divergent fortement entre les communes, créant une disparité, non acceptable, entre les citoyens tous soumis à la taxe.

Comparativement à d'autres pays, la Suisse est en retard quant au recyclage du plastique, alors même que des améliorations technologiques et techniques en la matière se développent, à l'instar de l'usine RC-PLAST. Le recyclage du plastique est une activité qui peut être rentable. Le Canton doit se tourner vers l'avenir, être proactif et encourager le recyclage du plastique et non son incinération.

Ainsi, le postulat demande :

- l'étude de la mise en place de filières cantonales de recyclage des plastiques de catégories 1 à 7 ;
- l'étude d'un concept d'information à la population sur la manière de recycler correctement les déchets plastiques.

[1] M. Kernen a annoncé ses intérêts, à savoir qu'il travaille pour la société privée Swiss recycling service (SRS).

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La collecte séparée s'impose dans une logique de préservation des ressources pour les déchets plastiques qui sont homogènes propres et présents en quantité importante. Ceci est pratiqué de longue date dans l'industrie travaillant ces matériaux. La collecte est en place depuis plusieurs années, avec succès tel que pour les bouteilles de PET (catégorie 1).

Plus récemment, Coop[2] et Migros[3] ont généralisé la reprise des flaconnages plastiques en PEHD (catégorie 2[4]). Plusieurs communes offrent aussi cette prestation à titre subsidiaire. De même, le polystyrène (catégorie 6) expansé (communément appelé Sagex) issu des emballages est collecté afin d'être réintroduit dans la chaine de fabrication d'isolat pour bâtiments.

Les autres plastiques ménagers sont en revanche plus problématiques, car ils sont constitués d'un mélange hétérogène de substances et d'additifs et sont souvent souillés. Ils ne se prêtent donc pas forcément au recyclage, mais c'est la valorisation thermique, dans les usines d'incinération qui présentent un taux de rendement énergétique élevé, qui fait sens. L'intérêt de la valorisation thermique est partagé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), par Swiss Recyling et l'organisation Infrastructures communales (centre de compétences de l'union des villes suisses et l'association des villes suisses). Ces associations ne recommandent pas aux communes la mise en place d'un sac de collecte pour plastiques mixtes issus autres que le PET et les flaconnages[5].

L'art. 12[6] de l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) met sur pied d'égalité la valorisation matière et la valorisation énergétique (ou thermique). La première doit être privilégiée chaque fois qu'elle s'avère possible. La seconde intervient lorsque l'objectif ne peut être atteint, en raison par exemple de mélanges de substances trop importants, de quantités insuffisantes, etc. En effet, plusieurs conditions doivent être remplies pour justifier la mise en place d'une filière particulière de recyclage :

- Elle doit présenter un avantage écologique avéré par rapport à son coût ;
- La demande pour les produits du recyclage doit être assurée ;
- Le financement de l'opération doit être garanti ;
- Le matériau doit être présent en quantité suffisante et présenter un degré élevé de pureté et d'homogénéité sans présenter de risque du point de vue de l'hygiène.

Ces conditions ne sont pas toujours remplies pour les plastiques ménagers autres que le PET. En termes de quantité, le plastique contenu dans les ordures ménagères collectées par les communes vaudoises ne représente guère plus de 20 kg par habitant et par an[7]. En comparaison, les déchets organiques correspondent à 200 kg par habitant et par an, mais il existe encore un potentiel supplémentaire de 40 kg[8]. Ces matériaux-ci constituent étonnamment un enjeu nettement plus important. En outre, dans la mesure où les ménages ont la possibilité de se défaire des plastiques qui les gênent (bouteilles PET, flaconnages) par le biais de commerces ainsi que certains dispositifs communaux offrant des possibilités de reprises, ne restent alors que des plastiques mixtes qui constituent un magma de différentes substances souvent souillées, très difficiles à recycler.

La population est déjà appelée à trier le carton, le papier, le verre, les déchets organiques, les piles, les métaux, les textiles, les appareils électriques ou électroniques, ainsi que les autres déchets spéciaux. Demander à la population d'identifier et de déposer séparément 7 catégories de plastiques semble très

---

[2] http://www.coop.ch/content/act/fr/principes-et-themes/themes-principaux/dechets-recyclage.html
[3] https://generation-m.migros.ch/fr/preserver-la-planete/infographie/recyclage-plastique.html
[4] https://generation-m.migros.ch/fr/preserver-la-planete/infographie/recyclage-plastique.html
[5] http://kommunale-infrastruktur.ch/cmsfiles/kunststoffsammlung_fr_web.pdf . Celles-ci se prononcent cependant en faveur des activités visant le recyclage sélectif des matières plastiques notamment dans l'industrie et l'artisanat.
[6] https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/index.html#a12
[7] La statistique fédérale mentionne 91 kg de déchets plastiques ménagers par an et par habitant, les 20 kg vaudois sont basés sur les déchets collectés par les communes.
[8] Le chiffre de 200 kg de déchets organiques par habitant et par an dans les sacs-poubelle interpellant plusieurs commissaires, il est précisé que ces 200 kg sont déjà collectés séparément et valorisés mais qu'il y a encore un potentiel de l'ordre de 40 kg supplémentaires.

compliqué, voire illusoire. La seule commune à avoir fait un test en ce sens est celle de Vevey. Or, elle est revenue en arrière, d'une part au vu de la confusion et de l'incompréhension engendrées et d'autre part, car le produit n'était pas valorisable.

En outre, la mise en place du dispositif de tri adéquat entrainerait des coûts pour les communes avec des répercussions attendues sur les taxes prélevées auprès des ménages et des entreprises.

Concernant la valorisation thermique (mise sur pied d'égalité avec la valorisation matière dans l'OLED), les collectivités publiques, soit le contribuable, ont consenti des efforts financiers importants pour doter le pays d'usines d'incinération qui assurent une prise en charge sûre et respectueuse de l'environnement pour les déchets que l'on ne parvient pas à trier et qui sont incinérables. En revanche, les filières de recyclage de plastiques répondent à des intérêts privés. La gestion est moins transparente. En effet, il est constaté qu'un certain nombre des plastiques récoltés et triés finissent dans des décharges à l'étranger.

En matière de préservation des ressources, la priorité réside dans la réduction à la source. Il est plus efficient de se concentrer sur cet aspect. A cet égard, Migros Vaud a par exemple cessé de fournir des sacs plastiques gratuitement en caisse et propose des sacs recyclables. L'objectif atteint dépasse les espérances, puisqu'il est constaté une diminution de 90-95% de la consommation des emballages plastiques. L'engagement devrait se poursuivre à l'échelle fédérale, par le biais de la motion De Buman[9].

Le sujet a été évoqué par le chef de la Direction vaudoise des ressources et du patrimoine naturels avec ses homologues neuchâtelois et genevois. Aucun d'eux ne souhaite s'engager dans une filière de recyclage du plastique, en raison des arguments susmentionnés.

Mme la Conseillère d'Etat s'avère donc dubitative quant à la possibilité de mettre sur pied, à l'échelle vaudoise, une filière réellement efficace de reprise des plastiques.

4. DISCUSSION GENERALE

Certains commissaires sont en désaccord avec la vision du Conseil d'Etat et formulent les remarques suivantes.

Le terme de « valorisation thermique » est inadéquat. Malgré le rendement énergétique des usines, il s'agit simplement de l'élimination d'une matière constituée de substances majoritairement non renouvelables, non d'une valorisation. Des objets parlementaires ont été déposés visant à cesser l'utilisation de pétrole pour le chauffage[10]. Il doit en aller de même pour le plastique, issu du pétrole, qui doit être réutilisé et non brûlé. Le discours soutenant la valorisation thermique des déchets plastiques est du même ordre que celui qui défendait les décharges en lieu et place des déchetteries ; c'est un discours tourné vers le passé. Or, il importe de se projeter dans l'avenir où il apparaîtra comme une aberration de brûler les plastiques, aberration d'autant plus criante qu'en certains endroits, le plastique est déjà relativement bien trié mais finit tout de même à l'incinération. Il serait déjà approprié que le Canton indique qu'aujourd'hui, lorsque les plastiques sont dûment triés, une filière thermique ne peut être imposée.

Bien que les communes, actionnaires des usines d'incinération, n'aient pas forcément intérêt à ce que le recyclage du plastique soit instauré, il convient cependant de sortir d'un raisonnement économique à court terme, et de considérer une réelle valorisation de ces déchets issus de matières non renouvelables.

Argumenter d'une part que la filière du recyclage du plastique n'est pas rentable en raison du tri mal fait et du manque de matière, et parallèlement arguer que le tri ne fait pas sens, car la filière n'existe pas, est un raisonnement qui se mord la queue. Il s'agit de commencer quelque part, ce d'autant plus

[9] 10.3850 Motion « Halte à la pollution des sacs plastiques »

[10] (09_POS_132) « Postulat Isabelle Chevalley et consorts demandant une modification du règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie visant à restreindre l'usage du mazout comme moyen de chauffage » / 15.4094 Postulat Chevalley « La Suisse doit tendre à se passer de pétrole »

que des filières existent. En effet, le domaine des déchets est un marché important, dont les intérêts sont aussi énormes que divergents. Il y a en Europe des filières reconnues, aux prestataires identifiés (s'il est vrai que certains secteurs envoient leurs déchets à l'étranger, ceci peut cependant faire l'objet de contrôles). Ces filières réutilisent les différentes catégories de plastiques, notamment dans l'industrie textile et l'industrie automobile, cette dernière étant très demandeuse en plastique. Les marchés s'inscrivent dans une économie circulaire combinant une valorisation écologique et économique. A noter qu'un retour sur le tri (ristournes, déductions) est pratiqué sur les factures des communes en cas de valorisation matière.

La complexité du tri des plastiques pour la population peut être palliée par les moyens technologiques et techniques actuels. Cependant, il est important que le tri soit effectué le plus en amont possible, car une matière trop hétérogène partira à l'incinération. En exigeant un meilleur tri en amont, alors que la Suisse trie déjà passablement bien, matière et qualité seront en suffisance pour assurer des filières performantes.

S'il est effectivement nécessaire d'agir à la source pour limiter la production de déchets, il s'avère que la législation fédérale en vigueur n'est pas assez forte pour œuvrer en ce sens.

A contrario, un commissaire estime que le recours aux usines d'incinération est une manière intelligente de valoriser les déchets. S'il n'y a plus assez de déchets à incinérer, les usines brûleront du gaz. Il souligne en outre que les citoyens peuvent déjà se délester du PET, des flaconnages et, dans certains cas, des plastiques durs de grande taille. Dès lors ne restent dans les sacs-poubelle que les plastiques souillés qui ne sont pas récupérables. Ce dernier point est contesté par le postulant, en effet selon les statistiques fédérales, outre une partie de déchets plastiques souillés, les sacs contiennent des plastiques recyclables, dont pas mal de PET. Ces derniers se retrouvent dans les sacs-poubelle, car les possibilités de récupération offertes par les communes manquent. Tous les citoyens ne bénéficient pas des mêmes possibilités en fonction de leur commune[11], bien qu'ils soient tous astreints à la taxe. De plus, Coop et Migros reprennent certes les flaconnages, mais une partie seulement et ne fournissent aucun détail sur leurs exutoires.

L'usine de RC-PLAST

Selon les responsables de l'administration, RC-PLAST n'est actuellement pas en mesure de recycler tous les plastiques. Si l'usine prend en charge le PET et les flaconnages, divers essais pour inclure d'autres plastiques (polystyrène expansé, plastiques souples, etc.) n'ont pas été concluants à ce jour. RC-PLAST travaille pour améliorer ses possibilités de tri.

Pour certains commissaires les essais de RC-PLAST, même s'ils ne sont pas tous probants, prouvent que la matière suffisante est à disposition. Il importe donc de favoriser la récolte du plastique en amont, puis de le trier en aval, si possible de manière automatique ou s'il le faut manuellement comme la France le fait. Outre son intérêt écologique, cette solution générerait des emplois.

L'utilisation d'un sac de collecte pour plastiques mixtes

A Zurich, mais aussi plus généralement en Suisse allemande[12][13], des entreprises proposent de collecter tous les déchets secs dans un même sac. Ces déchets sont ensuite triés par une installation. Selon les responsables de l'administration, la moitié de ces sacs sont incinérés, car les substances qu'ils contiennent sont trop hétérogènes et souillées pour mériter d'être séparées. Ils notent que cette manière de fonctionner va à l'encontre de la politique de tri à la source voulue en Suisse.

[11] Environ 20% de communes vaudoises ont mis en place une récupération des plastiques mélangés qui n'est pas recyclable en l'état selon Mr Ruegg.
[12] http://sammelsack.ch/fr/
[13] https://www.kunststoffsammelsack.ch/

5. CONCLUSION

Suite à l'introduction de la taxe au sac, la quantité des déchets placés dans les sacs à ordures a fortement diminué. Un corollaire de ce succès est un problème de qualité du tri fait en amont par le public dans les filières existantes (hors sac à ordures), notamment celle du recyclage du PET en containers placés en Ecopoints (non surveillés) qui se retrouve mélangé avec d'autres flaconnages plastiques rendant sa valorisation matière difficile. D'autre part, le tri automatique de plastiques mélangés reste encore difficile technologiquement, malgré la mise en place de nouvelles usines telles que RC-PLAST.

Confrontés à cette problématique, la commission est partagée sur l'utilité ou pas d'introduire plus de filières de tri de matières plastiques en amont (1er point du postulat).

Une partie de la commission estime que cela rendrait encore plus confus le recyclage du plastique et aboutirait à des mélanges de matières pouvant aller jusqu'à la nécessité d'incinérer les plastiques collectés, à l'opposé du but recherché d'en recycler la plus grande partie.

A une courte majorité, la commission estime au contraire que de permettre au public de trier un plus grand nombre de type de plastiques en amont éviterait les dérives observées aboutissant à des collectes de plastiques mixtes. De l'avis de la majorité, la situation actuelle en matière de tri et de recyclage des plastiques n'est pas parfaite et trop disparate entre les communes, et il existe clairement un potentiel d'amélioration encore inexploité. Une prise en considération complète du postulat permettrait ainsi d'étudier la possibilité (tenant compte des avancées de tri d'entreprises telles que RC-PLAST) de déterminer quels domaines ou catégories de plastiques seraient des bons candidats à l'introduction de nouvelles filières de tri.

La commission se rejoint cependant dans son intégralité au sujet de l'importance d'informer encore mieux la population et les élus communaux, et trouve en conséquence utile le second point du postulat.

Vote de la commission

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 4 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

Nyon, le 5 février 2017

Le rapporteur :
(Signé) Laurent Miéville